

CHAMBRE DEPARTEMENTALE D'AGRICULTURE DU LOT

430 Avenue Jean Jaures

43000 LOT

46004 CAMPECH CEDEX 9

Tél : 05 65 23 22 21

Fax :

N° Siret : 18460002100010

N° TVA Intracommunautaire : FR 12184600021

Référence à rappeler : 2025 / TR2503797

Objet : Redevance Organisme Unique Lot

FACTURE

ORIGINAL

N° OR : OCTA 14353 1
N° Bordereau :
Pièce : TR2503797
Exercice : 2025
Date : 21-08-2025
Page : 1 / 1



TRUEL WILLIAM
IMPASSE LES PLACES
46120 ESPEYROUX

E1

93801263/73236/0181/c4 1/2
G.1300326463509790478

demanded le 03/09

Prestataire : CAMPECH BENJAMIN

DESIGNATION	Quantité	Prix Unitaire	Montant H.T.	TVA
* 56361 Redevance Organisme Unique Lot Forfait	1	25,000	25,00	20,00

reçu le 03/09/25

Regime de TVA Débits

Taux de TVA en %	20,00			Devise : EUR
Montant HT	25,00			25,00
Base de TVA	25,00			25,00
Montant TVA	5,00			5,00
Total TTC	30,00			30,00
Net à payer	30,00			30,00

Paiement par virement sur le compte TP de la CDA LOT ou par chèque à l'ordre de l'agent comptable de la CDA LOT

Banque : 2478100714800000000100007019 - BIC : TRPUFRP1 - RIB : 10071 48000 00001000070 19

Pour plus de détails conformement aux dispositions de l'article 192 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012. Facture payable selon échéance. Pas d'escompte pour paiement anticipé.

En cas de non paiement à l'échéance entraînera l'application des pénalités de retard calculées à un taux égal à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur augmenté du montant de l'indemnité pour frais de recouvrement.

Conformément à l'article 22-4 de la loi n° 2012-387 du 22/03/2012. Cette indemnité est fixée à 40 € par le décret n° 2012-1115 du 02/10/2012 à laquelle il convient d'ajouter les intérêts de retard.